

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/12/2017**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane
Mme GRILLET Mireille, 1 ^{ère} adjointe,	M. DUCHANOY Patrick **
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint	Mme ELOY Sylvie **
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme GERONDI Carine
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée	M. THOUVENIN Ludovic

** Absent excusé

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30. Patrick DUCHANOY, absent, a donné son pouvoir à Patricia GALLIEN et Sylvie ELOY, absente, à Carine GERONDI.

Madame Carine GERONDI a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 SEPTEMBRE 2017

Mireille Grillet demande à ce qu'il soit complété comme suit : suite à la démission de Mr Sylvain Janniard en tant que conseiller municipal, ce dernier, étant un des représentants de la commune de Ceintrey au Syndicat InterScolaire de Ceintrey-Voinemont, est remplacé par Mireille Grillet pour cette représentation. Le compte rendu, ainsi complété, est approuvé à l'unanimité.

Adhésion de la CCPS au syndicat mixte EPTB Meurthe et Madon

Suite aux conséquentes crues de 2006, relatives aux bassins versants du MADON et de la MEURTHER, les conseils généraux de Meurthe et Moselle et des Vosges ont décidé de créer, dès 2010, un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), l'objectif étant d'élaborer un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) pour chaque bassin versant (Meurthe et Madon).

Depuis la loi de 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale, une nouvelle compétence a été créée : « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ». Depuis 2015, cette compétence GEMAPI a fait l'objet d'un transfert automatique des communes vers l'échelon intercommunal. C'est donc la Communauté de Communes du Pays du Saintois (CCPS) qui a désormais la compétence « GEMAPI ». Les communautés de communes peuvent déléguer tout ou partie de cette compétence à 1 EPTB (syndicat mixte). Il a donc été convenu de créer un syndicat mixte pour la compétence « GEMAPI », syndicat mixte qui regroupe la Région Grand Est, les départements 54 et 88 ainsi que les communautés de communes concernées.

Lors de la séance du 27 septembre 2017, le conseil communautaire de la CCPS a validé à l'unanimité l'adhésion de la CCPS au syndicat mixte de l'EPTB Meurthe – Madon. Cette adhésion vaut transfert des compétences du tronc commun, comme l'aménagement du bassin ou d'une partie de bassin du Madon ou de la Meurthe, la défense contre les inondations. Cette décision du conseil communautaire de la CCPS est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la CCPS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la CCPS au syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon et donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de

prendre toutes mesures permettant la mise en oeuvre de la présente délibération et d'en informer le président de la CCPS.

Vérification des poteaux incendie de la commune par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny

La défense extérieure contre l'incendie est une compétence communale dont le financement doit être assuré par le budget général de la commune. C'est pourquoi nous versons chaque année une prestation financière au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle).

Un nouveau règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie redonne à la commune des missions à réaliser, missions qui étaient jusque maintenant assurées par le SDIS. Il s'agit notamment de réaliser les contrôles de débit et de pression des poteaux incendie de la commune (au nombre de 22), contrôles qui doivent être effectués tous les deux ans.

La commune n'a ni les compétences ni le matériel requis pour réaliser ces contrôles. Fort heureusement le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny propose que les mesures sur les poteaux soient réalisées par le syndicat sur le territoire et les communes relevant du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny. Ce syndicat assurera en conséquence le contrôle tous les 2 ans des poteaux d'incendie de la commune de Ceintrey, les coûts de ce contrôle étant intégrés au sein de son budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, d'accepter que le Syndicat des Eaux de Pulligny effectue les mesures biennuelles des poteaux d'incendie de la commune de Ceintrey pour répondre aux besoins réglementaires dont la commune a la responsabilité.

Rémunération de la cuisinière, Mme REMOND, pour le repas des anciens

Sous l'impulsion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ceintrey, animé notamment par la vice-présidente Mireille Grillet, le traditionnel repas des anciens se déroulera dimanche 3 décembre prochain à la salle socio-culturelle Victorin Michel.

A nouveau, et pour notre grande chance, c'est toujours madame REMOND qui assurera la confection et la réalisation de ce repas des anciens. Il nous faut donc arrêter la rémunération de madame Remond, rémunération prise sur le budget du CCAS. L'an dernier, cette rémunération s'élevait à 300,37€. Compte tenu du dévouement permanent de madame Remond, le maire propose que cette rémunération soit quelque peu augmentée et portée à 350€ net.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité de fixer le salaire de madame Remond en tant que cuisinière du repas 2017 des anciens à 350 € net.

Prise en charge des tickets de la fête foraine

Comme chaque année, la commune de Ceintrey offre deux tickets gratuits de manège aux enfants des écoles maternelle et élémentaire de Ceintrey et de Voinémont. Force est de constater que seulement 136 tickets ont été utilisés, cette année, en octobre 2017, à l'occasion de la fête patronale, soit un coût total de 204€. Il est préconisé de veiller à faire revenir, pour octobre 2018, des « auto-tamponneuses ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité de solder cette dépense sur le budget communal 2017.

Subvention au collège Robert Géant de Vézelize pour l'entrée à la piscine

La commune de Ceintrey a reçu un courrier du collège Robert Géant de Vézelize où sont scolarisés les collégiens de Ceintrey, courrier qui sollicite la commune pour une prise en charge des coûts de déplacement permettant aux élèves de Ceintrey scolarisés en classes de 6ème de se rendre à la piscine de Neuves-Maisons, le coût d'entrée de la piscine étant assurée par le conseil départemental. Lecture est faite du courrier.

Au final, avec 11 élèves de Ceintrey inscrits au collège de Vézelize et un coût de déplacement de 16€ par élève pour 7 séances à la piscine, la somme sollicitée auprès de la commune de Ceintrey s'élève à 176€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 176€ au collège Robert Géant de Vézelize pour couvrir les frais de déplacement des élèves de 6ème de Ceintrey scolarisés au collège Robert Géant de Vézelize tels que présentés ci-dessus.

Transfert de crédits du budget investissement au budget fonctionnement

Suite aux travaux réalisés par le Conseil départemental sur le Pont du Madon au sein de la commune, le conseil municipal a décidé de profiter de ces travaux réalisés en 2017 pour assurer la remise en peinture totale des parapets du pont, le conseil départemental en assurant le démontage et le montage à ses frais. Ces travaux de peinture réalisés en usine s'élèvent à environ 18 000€ qui n'avaient pas été initialement prévus au budget de fonctionnement 2017. Ces travaux de peinture nous permettront de toucher ultérieurement un retour de TVA.

Le budget de fonctionnement de la commune a donc dû faire face à une dépense supplémentaire de 18 000€, ce qui ne permet pas de solder 8 000€ de factures de fonctionnement en instance de paiement sur le chapitre 011 (charges à caractère général) du budget fonctionnement. Pour sa part, le budget investissement présente à ce jour un excédent mobilisable de 92 800€ sur le chapitre 21 (cf immobilisations corporelles, travaux).

Aussi est-il proposé un transfert de 10 000€ du chapitre 21 en investissement vers le chapitre 11 du budget de fonctionnement afin de solder les factures restantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de valider ce transfert de 10 000€ du chapitre 21 du budget d'investissement sur le chapitre 11 du budget de fonctionnement.

Participation financière à l'association Michel Dinet

L'association Michel Dinet, dont la commune de Ceintrey fait partie du fait notamment du nom donné à l'école, sollicite la commune pour soutenir un projet qui se réalisera en 2018 et qui concerne toutes les écoles de Meurthe et Moselle, de la Maternelle au Lycée.

C'est un projet qui consiste en la réalisation d'une projection vidéo en format MP4 accessible sur téléphones portables, tablettes. Cette vidéo – lecture de texte écrit, réalisation de saynètes, vidéo image – qui ne doit pas durer plus d'1 minute 30 porte sur la promotion des valeurs de la République, le projet s'intitulant « Ensemble on tourne 2018 ». En 2017, 40 écoles et établissements avaient participé avec la volonté de ne pas faire apparaître cette démarche comme un concours entre écoles, mais bien comme une manière de susciter un élan collectif vers plus de fraternité.

La commune de Ceintrey est sollicitée pour permettre de récompenser les écoles participantes, en précisant qu'un courrier spécifique sera adressé à l'école Michel Dinet de Ceintrey pour solliciter leur participation. Il est proposé une participation en 2018 à hauteur de 150€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 150€ en 2018 à l'association Michel Dinet pour la réalisation du concours présenté ci-dessus, ce au bénéfice premier des élèves participants.

Renouvellement du Bail Orange

Il s'agit du renouvellement du Bail Orange, concernant l'installation de téléphonie mobile ORANGE, situé au lieu-dit « La Corvée Saint Firmin » sur la route d'Autrey sur le territoire de la commune de Ceintrey. Le précédent bail avait été signé le 2 mai 2008. Le nouveau bail permettra de prolonger la collaboration avec l'opérateur ORANGE pour une durée de 12 ans. Le loyer annuel est de 1950€ à compter du 2 mai 2018. Ce loyer augmentera de façon régulière sur les 12 prochaines années, avec une actualisation annuelle fixe du loyer de 1%. Ce bail nous garantit le fonctionnement de la téléphonie mobile ainsi qu l'alimentation Internet sur la commune de Ceintrey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, d'acter ce bail à compter du 2 mai 2018 pour les 12 prochaines années sur la base d'un loyer de 1950€ en 2018 qui augmentera chaque année de 1%.

Renouvellement de fermages agricoles

En 2014, le loyer annuel a été fixé sur la base de 90€ par hectare, coût indexé sur la base de l'indice des fermages de la région naturelle « Plateau Lorrain et Pays Haut », catégorie moyenne. Sur la base des données fournies annuellement par la préfecture de Meurthe et Moselle, le loyer annuel a augmenté de + 1,61% en 2015, soit 91,45€/hectare, a baissé de - 0,42% en 2016, soit 91,06€/hectare et de nouveau baissé en 2017 de - 3,02%, soit 88,31€/hectare.

Ce loyer est donc proposé pour le renouvellement des baux concernant :

- Mr QUENETTE Jean-Pierre, EARL de Lexa, pour la référence cadastrale ZE 32 (62a40ca),
- Mr DUVAL François, pour la référence cadastrale A 384 (41a75ca),
- Mr DUVAL Jean-Philippe, pour les références cadastrales D 606 (66a30ca) et D 595 (24a61ca).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, d'acter le renouvellement des fermages agricoles tels que présentés.

Acceptation d'un Commerce Ambulant

Un commerçant ambulant, Monsieur Philippe GUENAT, sollicite l'autorisation de la commune de Ceintrey pour pouvoir installer le vendredi soir, au cœur de Ceintrey à proximité de l'église, un commerce ambulant qui fournira des oranges, des mandarines et du miel d'Espagne, ce à compter de début décembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, d'acter l'installation de ce commerçant ambulant.

Informations sur le PACS (Pacte Civil de Solidarité)

L'enregistrement du PACS est désormais transféré, depuis le 1er novembre 2017, du tribunal civil à la commune, charge au maire d'en établir l'organisation pratique. La commune établira un règlement du PACS sous la responsabilité du maire, proposition de règlement qui sera communiquée à tous les membres du conseil municipal pour avis. Aucune délibération n'est nécessaire pour arrêter ce règlement qui relève de la responsabilité du maire. Le dossier relatif au PACS sera à déposer sur place en mairie avec prise de rendez-vous préalable : l'enregistrement du PACS sera effectué par le maire ou les adjoints. Les personnes qui souhaitent « se pacser » pourront bénéficier d'une cérémonie à leur demande.

Informations sur l'étude « ASSAINISSEMENT » en cours

Jean-Philippe DUVAL fait le point sur le dossier « assainissement » en cours. Il rappelle d'abord que, pour obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % sur les travaux que l'Agence de l'Eau décidera de retenir, le dossier doit être clos et déposé pour le 28 février 2018, avec les choix clarifiés entre les différents dispositifs de récupération des eaux usées (pompe de relevage ou conduite gravitaire, la commune souhaitant privilégier les conduites gravitaires), la parcelle support de la station d'épuration achetée ainsi que les servitudes obtenues de la part des propriétaires des parcelles concernés par un enfouissement de canalisation.

Les subventions prévues pour CEINTREY de la part de l'Agence de l'Eau pourraient s'élever à environ 1 144 000 €. Il est rappelé la position du conseil municipal de raccorder le maximum d'habitations au système d'assainissement public et à la station d'épuration, en évitant le plus possible le système des pompes de renouvellement qui sont à remplacer, à minima, tous les 10 ans, ce qui représente un coût conséquent dans la durée.

Le coût total de l'assainissement pour CEINTREY s'élève à 2 666 000 €, soit une fois déduite la subvention, un solde final à la charge de la commune d'environ 1 522 000 € : cela représente un coût par m³ d'eau consommée entre 1,8 à 2 €. Selon la durée du financement (durée du crédit sur 30 ans, 40 ans ?) et le coût encore non estimé de la maintenance durable tant de la station d'épuration que du réseau d'assainissement, et compte tenu du montant actuel de la redevance d'assainissement, le taux d'assainissement devrait tendre à terme vers un montant d'au moins 3€ par m³ d'eau consommée.

S'il est légalement prévu que la compétence « assainissement » soit à terme transférer à la Communauté de Communes du Pays du Saintois, aucune information n'est à ce jour disponible quant aux modalités de gestion de cette compétence qui seront mises en place par la CCPS.

Patricia GALLIEN demande qu'il soit inscrit au compte-rendu qu'elle s'oppose à l'implantation de la station d'épuration route d'Autrey, à cause des différentes nuisances dont elle et ses proches pourraient être victimes telles que les odeurs, par exemple. Stéphane DIDIER, spécialiste de la réalisation de stations d'épuration, et Jean-Philippe DUVAL relativisent fortement les nuisances liées aux odeurs et invitent à aller visiter des stations d'épuration proches de CEINTREY.

Fixation de la redevance « ASSAINISSEMENT » pour 2018

Très rapidement, depuis les dernières élections municipales, les communes de Ceintrey et de Voinémont ont décidé de lancer une étude sur l'assainissement afin de mettre en conformité le réseau

et de construire une station d'épuration, afin également de bénéficier de subventions conséquentes de la part de l'Agence de l'Eau.

Dans cette perspective et compte tenu des coûts de l'étude à venir, la taxe d'assainissement a été augmentée de 6% pour l'année 2015, soit 0,795€/m³ d'eau consommée, de 5% pour l'année 2016, soit 0,834€/m³ d'eau consommée. En 2017, l'augmentation de la redevance Assainissement a été plus conséquente afin de pouvoir couvrir les frais liés à l'étude engagée : + 30%, soit 1,084€/m³ d'eau consommée.

Les études en cours doivent être finalisées pour fin février 2018 afin que les travaux puissent être engagés avant la fin de l'année 2018, dans l'objectif de bénéficier d'un taux de subvention de 70% de la part de l'Agence de l'Eau en fonction des travaux qu'elle retiendra. Les estimations déjà calculées laissent envisager que pour couvrir l'ensemble des travaux avec un crédit que l'on essaiera d'obtenir sur 30 ans ou 40 ans, il sera nécessaire d'aller vers un minimum de 2,5 € à 3 €/m³ d'eau consommée.

Aussi, pour l'année 2018 au cours de laquelle il faudra solder l'étude engagée et provisionner les travaux à venir, il est proposé une augmentation de 40%, soit 1,5176€/m³ d'eau consommée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, compte tenu des enjeux financiers conséquents liés à l'assainissement, d'acter l'augmentation de 40% et d'acter une taxe Assainissement d'un montant de 1,5176€/m³ d'eau consommée pour l'année 2018.

Informations diverses

- Dès l'annonce gouvernementale sur la baisse conséquente des contrats aidés, l'association des maires de Meurthe et Moselle et la commune de CEINTREY ont fait plusieurs démarches pour obtenir le maintien des contrats aidés dans les communes. Suite à ces démarches, le préfet a attribué prioritairement des contrats aidés aux communes qui s'étaient manifestées. En conséquence, l'association Familles Rurales de CEINTREY-VOINEMONT a obtenu à nouveau ces 3 contrats aidés qui, dans un premier temps, n'avaient pas été renouvelés fin août 2017. Cependant, cette association n'a pu faire aucune publicité pour le recrutement de ces 3 contrats aidés pour ne pas souligner que seules les communes qui s'étaient manifestées avaient récupéré des contrats aidés.
- La subvention demandée à la Préfecture pour le projet d'installation d'alarmes attentats à l'école élémentaire Michel DINET en vue de sa sécurisation a été refusée, compte tenu du nombre important de demandes. CEINTREY n'a pas été retenu comme commune prioritaire.
- L'association des Restos du Cœur a adressé ses remerciements à la commune pour la subvention de 250 € versée en 2017.
- Jean-Philippe DUVAL préconise l'installation de « cocottes » flexibles dans le virage rue de Benney afin d'assurer la sécurité des piétons et d'empêcher les automobilistes de garer leurs voitures sur le trottoir. Il évoque aussi le problème de stationnement et interroge sur la démolition à moindre frais des annexes aux habitations achetées par la Mairie, rue des Maix, pour créer du parking. Il reste cependant à acheter le terrain situé derrière la maison 29 rue de Nancy.
- Odile BOUGIE signale le coin triste et dangereux à l'angle des rues où se situe l'ancienne épicerie. Par ailleurs, en tant que responsable de la commission fleurissement, Odile BOUGIE apporte un certain nombre d'informations : la commission départementale des villes et villages fleuris a remis un prix à la commune avec une mention bien. Une famille s'est vue remettre un prix également. Le 14 octobre, la commission fleurissement de CEINTREY a récompensé 21 lauréats. Mais suite à certaines réactions, Odile suggère que dorénavant, les prix ne seront décernés qu'aux seuls inscrits au concours du fleurissement. Le 28 octobre, CEINTREY a reçu une plante et un chèque de 40 € de la part de la CCPS.

- Renée BEAUREGARD signale 3 jardinières du petit pont rue sur l'eau par terre depuis un certain moment.
- Etienne LANGERON signale une plaque d'égout dangereuse, rue de Nancy, juste au pied de l'escalier de l'ancienne école. Ainsi que le petit ruisseau rue sur l'Eau qui est bon à récurer.

La séance est close à 22h 30.

La Secrétaire de séance,
Carine GERONDI



Le Maire,
Jean-Marc MARCHAL

